



SYNODUS EPISCOPORUM

« *Pour une Église synodale : communion, participation et mission* »

XVI Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques

Présentation de l'itinéraire synodal approuvé par le Saint-Père François lors de l'audience accordée au Cardinal Secrétaire Général du Synode des Évêques, le 24 avril 2021.

1. « Le chemin de la synodalité est le chemin que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire. Ce que le Seigneur nous demande, en un certain sens, est déjà pleinement contenu dans le mot "Synode". Marcher ensemble – Laïcs, Pasteurs, Évêque de Rome – est un concept facile à exprimer en paroles, mais pas si facile à mettre en pratique » (*Discours du Saint-Père François lors de la commémoration du 50e anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, 17 octobre 2015*). C'est pourquoi la prochaine Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques aura pour thème : « *Pour une Église synodale : communion, participation et mission* ».

2. En effet, la synodalité nous renvoie à l'essence même de l'Église, à sa réalité constitutive, et est orientée vers l'évangélisation. C'est une manière d'être ecclésiale et une prophétie pour le monde d'aujourd'hui. De même que « le corps ne fait qu'un, il a pourtant plusieurs membres ; et tous les membres, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps. Il en est ainsi pour le Christ » (*1 Co 12, 12*). C'est ce que saint Augustin appelle le *Christ total* (cf. *Sermon 341*), tête et membres dans une unité indivisible, inséparable. Ce n'est qu'à partir de l'unité dans le Christ tête, que la pluralité des membres du corps prend sens, ce qui enrichit l'Église, en surmontant toute tentation d'uniformité. À partir de cette unité dans la pluralité, avec la force de l'Esprit, l'Église est appelée à ouvrir des chemins et aussi à se mettre en route elle-même.

3. **Le Synode des Évêques** est le point de convergence du dynamisme, de l'écoute réciproque dans l'Esprit Saint (cf. *Discours du Saint-Père François lors de la commémoration du 50e anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, 17 octobre 2015*). Il ne s'agit pas d'un simple événement, mais d'un processus qui implique en synergie le Peuple de Dieu, le Collège épiscopal et l'Évêque de Rome, chacun selon sa fonction (cf. *Allocution du Cardinal Mario Grech au Saint-Père lors du Consistoire pour la création de nouveaux cardinaux, 28 novembre 2020*).

ITINÉRAIRE POUR LA CÉLÉBRATION DU SYNODE

4. Considérant que les Églises particulières, dans lesquelles et à partir desquelles existe la seule et unique Église catholique, contribuent efficacement au bien de tout le Corps mystique, qui est aussi le corps des Églises (cf. *Lumen Gentium 23*), le processus synodal intégral

n'existera vraiment que si les Églises particulières y sont impliquées. Et il ne peut y avoir d'implication authentique des Églises particulières que si les organes intermédiaires de la synodalité, à savoir les Synodes des Églises orientales catholiques, les Conseils et Assemblées des Églises *sui iuris* et les Conférences épiscopales, avec leurs expressions nationales, régionales et continentales, sont également impliqués.

5. Le parcours synodal commence donc par une ouverture solennelle et s'articule en trois phases :

5.1. OUVERTURE DU SYNODE : octobre 2021

Elle se déroulera à la fois au Vatican et dans chaque Église particulière.

5.1.1. Ouverture avec le Saint-Père au Vatican : 9-10 octobre 2021.

- a. Temps de réunion / réflexion
- b. Temps de prière / célébration (Eucharistie).

5.1.2. Ouverture dans les Églises particulières: dimanche 17 octobre 2021.

Le même schéma sera suivi, sous la présidence de l'évêque diocésain respectif :

- a. Temps de réunion / réflexion
- b. Temps de prière / célébration (Eucharistie).

5.2. PHASE DANS LES ÉGLISES PARTICULIÈRES ET AUTRES RÉALITÉS ECCLÉSIALES : octobre 2021-avril 2022

L'objectif de cette phase est la consultation du Peuple de Dieu (cf. *Episcopalis Communio*, 5,2) afin que le processus synodal se déroule dans l'écoute de la totalité des baptisés, sujet du *sensus fidei* infaillible *in credendo*.

Pour faciliter la consultation et la participation de tous, l'itinéraire suivant est présenté :

SECRETARIERIE GÉNÉRALE DU SYNODE :

5.2.1. La Secrétairerie Générale du Synode enverra un Document Préparatoire, accompagné d'un Questionnaire et d'un *Vademecum* avec des propositions pour réaliser la consultation dans chaque Église particulière.

5.2.2. Il sera envoyé également aux dicastères de la Curie Romaine, aux Unions des Supérieurs Majeurs / Supérieures Majeures de la Vie Consacrée et autres unions/fédérations de la vie consacre, aux mouvements internationaux de laïcs et aux Universités-Facultés de Théologie.

ÉGLISES PARTICULIÈRES ET CONFÉRENCES ÉPISCOPALES OU ORGANISMES CORRESPONDANTS :

5.2.3. Chaque évêque nommera un responsable diocésain (équipe) pour la consultation synodale, qui pourra être un point de référence et de liaison avec la Conférence

épiscopale et qui accompagnera, dans l'Église particulière, la consultation dans toutes ses étapes. (*Avant octobre 2021*).

- 5.2.4. Chaque Conférence épiscopale (ou Organismes correspondants) nommera également un responsable (équipe) qui pourra être un point de référence et de liaison tant avec les responsables diocésains qu'avec la Secrétairerie Générale du Synode. (*Avant octobre 2021*).

ÉGLISES PARTICULIÈRES :

- 5.2.5. La consultation dans les Églises particulières se fera par le biais des organes de participation prévus par le droit, sans exclure d'autres moyens jugés opportuns pour assurer une consultation réelle et efficace (cf. *Episcopalis Communio*, 6).
- 5.2.6. La consultation du Peuple de Dieu dans chaque Église particulière se terminera par **une réunion pré-synodale**, qui sera le moment culminant du discernement diocésain.
- 5.2.7. Après la clôture de la phase diocésaine, chaque Église particulière enverra sa contribution à la Conférence épiscopale à une date fixée par la Conférence épiscopale elle-même. Pour les Églises orientales les contributions seront envoyées aux organismes correspondants.

LES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES OU LES ORGANISMES CORRESPONDANTS :

- 5.2.8. Pour les pasteurs réunis en assemblée (Conférence épiscopale) s'ouvrira une période de discernement, puisqu'il leur est demandé d'écouter ce que l'Esprit a suscité dans les Églises qui leur sont confiées.
- 5.2.9. Le responsable du processus synodal au sein de la Conférence épiscopale et son équipe, ainsi que les représentants élus pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du Synode à Rome, prendront part également au processus de rédaction de la synthèse, une fois qu'ils auront été ratifiés par le Saint-Père.
- 5.2.10. La synthèse sera envoyée à la Secrétairerie Générale du Synode. Les contributions de chacune des Églises particulières seront également envoyées. (*Avant avril 2022*).

AUTRES CONTRIBUTIONS :

- 5.2.11. Les contributions envoyées par les Dicastères de la Curie Romaine, les Universités-Facultés de Théologie, l'Union des Supérieurs Majeurs (USG) / Supérieures Majeures (UISG) et autres unions/fédérations de la Vie Consacrée, et les mouvements internationaux de laïcs seront également reçues. (*Avant avril 2022*).

SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE DU SYNODE :

- 5.2.12. La Secrétairerie Générale du Synode procédera à la rédaction du premier *Instrumentum Laboris*. (*Avant septembre 2022*).

5.3. PHASE CONTINENTALE : septembre 2022 - mars 2023

Le but de cette phase est de dialoguer au niveau continental sur le texte du premier *Instrumentum Laboris*, en effectuant un nouvel acte de discernement en fonction des particularités culturelles spécifiques de chaque continent.

SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE DU SYNODE :

La Secrétairerie Générale du Synode publiera et enverra le premier *Instrumentum Laboris*. (En septembre 2022).

LES RÉUNIONS INTERNATIONALES DE CONFÉRENCES ÉPISCOPALES :

- 5.3.2. Chaque Réunion Internationale de Conférences épiscopales nommera également une personne responsable qui pourra servir de référence et de liaison tant avec les Conférences épiscopales qu'avec la Secrétairerie Générale du Synode. (Avant septembre 2022).
- 5.3.3. Discernement pré-synodal dans les Assemblées continentales. Les critères de participation des évêques résidents et des autres membres du Peuple de Dieu seront établis.
- 5.3.4. Les Assemblées se concluent par la rédaction d'un document final, qui sera envoyé à la Secrétairerie Générale du Synode. (En mars 2023).

D'AUTRES CONTRIBUTIONS :

- 5.3.5. Dans le même temps que les réunions pré-synodales au niveau continental, il est recommandé d'organiser des assemblées internationales de spécialistes, qui pourront envoyer leurs contributions à la Secrétairerie Générale du Synode. (En mars 2023).

SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE DU SYNODE :

- 5.3.6. La Secrétairerie Générale du Synode procédera à la rédaction du deuxième *Instrumentum Laboris*. (Avant juin 2023).

5.4. PHASE DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE : octobre 2023

- 5.4.1. La Secrétairerie Générale du Synode enverra aux participants le second *Instrumentum Laboris* à l'Assemblée Générale du Synode des Évêques.
- 5.4.2. Célébration du Synode des Évêques à Rome, selon les modalités prévues par la Constitution Apostolique *Episcopalis Communio*. (Octobre 2023)

6. L'articulation des différentes phases du processus synodal rend possible une écoute réelle du Peuple de Dieu et aussi une implication de tous les évêques aux différents niveaux de la vie ecclésiale (Églises particulières, Conférences épiscopales ou organismes

correspondants, Réunions Internationales de Conférences épiscopales). La participation de tous au processus synodal est ainsi garantie et constitue un exercice de collégialité dans l'exercice de la synodalité, selon la perspective soulignée par le Pape François à l'occasion du 50ème anniversaire de l'institution du Synode des évêques.

7. Dans un esprit de collaboration, la Secrétairerie Générale du Synode reste à disposition pour préciser et accompagner tout aspect de ce processus synodal, qui doit être, essentiellement, un événement spirituel de discernement. « Chacun à l'écoute des autres ; et tous à l'écoute de l'Esprit Saint » (*Discours du Saint-Père François lors de la commémoration du 50e anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, 17 octobre 2015*).



Mario Card. Grech
Secrétaire Général

Du Vatican, le 21 mai 2021

**PHASE EN CHACUNE DES ÉGLISES PARTICULIÈRES
ET AU SEIN DES AUTRES RÉALITÉS ECCLÉSIALES**

octobre 2021-avril 2022

SECRETARIAT DU SYNODE	ÉGLISES PARTICULIÈRES ET AUTRES RÉALITÉS ECCLÉSIALES	CONFÉRENCES ÉPISCOPALES, (OU SYNODES DES ÉGLISES ORIENTALES)
<ul style="list-style-type: none"> • Document préparatoire • Questionnaire • <i>Vademecum</i> pour la consultation (septembre 2021) 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination d'un responsable (référént) diocésain • Nomination éventuelle d'une équipe (Avant octobre 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination d'un responsable (référént) à la Conférence Épiscopale • Nomination éventuelle d'une équipe (Avant octobre 2021)
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des Dicastères de la Curie Romaine • Consultation des Unions de Supérieurs et Supérieures de la Vie Consacrée • Consultation d'associations de fidèles • Consultation de Facultés et d'Universités 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et organiser la consultation du Peuple de Dieu (Processus à établir par le Église particulière; possible dialogue au sein de la Conférence Épiscopale) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion pré-synodale pour un discernement au niveau diocésain (à la fin de la consultation du Peuple de Dieu) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi à la Secrétairerie du Synode et à la Conférence Épiscopale de la synthèse des contributions diocésaines (date limite à fixer par la Conférence Épiscopale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Discernement de la Conférence Épiscopale : élaboration des rapports envoyés par les Églises particulières (Processus à établir par la Conférence Épiscopale)
		<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de la synthèse de Conférence Épiscopale à la Secrétairerie du Synode (avril 2022)
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du Premier <i>Instrumentum laboris</i> (septembre 2022) 		<ul style="list-style-type: none"> • Nomination de représentants à l'Assemblée Générale

PHASE CONTINENTALE
septembre 2022 - mars 2023

SECRETARIERIE DU SYNODE	RÉUNIONS INTERNATIONALES DE CONFÉRENCES ÉPISCOPALES
<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du Premier <i>Instrumentum laboris</i> (septembre 2022) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination d'un responsable (référent) continental • Nomination éventuelle d'une équipe (avant septembre 2022)
	<ul style="list-style-type: none"> • Discernement en Assemblées continentales (<i>Processus à établir par les Réunions Internationales de Conférences Épiscopales</i>)
<ul style="list-style-type: none"> • Assemblées Internationales d'Experts 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un document final (avant mars 2023)
	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du document à la Secrétairerie du Synode (mars 2023)
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du Second <i>Instrumentum laboris</i> (juin 2023) 	

PHASE DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE
octobre 2023

<ul style="list-style-type: none"> • XVI Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques (octobre 2023)
